



Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2020

8-11 septembre 2020

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays**Bosnie-Herzégovine***Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2021-2025, soit un montant de 4 260 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 26 740 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

* [E/ICEF/2020/17](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme¹

1. La Bosnie-Herzégovine est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure engagé en faveur des objectifs de développement durable et candidat pour devenir membre de l'Union européenne. Malgré les avancées significatives réalisées au cours des 25 dernières années dans un contexte d'après-guerre fragile, les perspectives générales des citoyens restent limitées, en raison de fortes inégalités socioéconomiques et d'efforts insuffisants en faveur de la réconciliation nationale. Le pays est très décentralisé et dispose de structures de gouvernance et de dispositions constitutionnelles complexes qui rendent les processus de prise de décisions et de planification stratégique d'autant plus laborieux. De manière générale, l'égalité des droits de tous les enfants se heurte encore à de nombreux obstacles.

2. La Bosnie-Herzégovine affiche l'une des baisses de population et l'un des vieillissements démographiques les plus rapides au monde. Les quelque 620 000 enfants (âgés de 0 à 18 ans) qui vivent dans le pays comptent pour 18 % de la population totale et les adolescents (âgés de 10 à 19 ans) pour 11 %. Beaucoup de familles et de jeunes ayant un niveau d'instruction élevé émigrent en quête de meilleures possibilités pour eux et leurs enfants. La fuite incessante des cerveaux a des répercussions importantes sur le fonctionnement des systèmes de protection sociale, d'éducation, et de santé, notamment sur leur viabilité budgétaire. En outre, l'augmentation récente du nombre de réfugiés, de migrants et de demandeurs d'asile qui tentent de gagner l'Union européenne aggrave la situation du pays et met en évidence le manque de préparation des différents services et juridictions face à cette crise. De plus, depuis le mois de mars 2020, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a des effets socioéconomiques très néfastes dans l'ensemble du pays, en particulier sur les populations les plus vulnérables. L'impact à moyen terme de cette pandémie devrait être considérable.

3. Plus de 170 000 ménages, soit 17 % de la population totale, vivent sous le seuil de pauvreté relative du pays. Les enfants sont touchés par la pauvreté et les privations de manière disproportionnée. Ainsi, le taux de pauvreté des enfants atteignait 30,6 % en 2011 contre 23,4 % pour l'ensemble de la population². En dépit de l'allocation budgétaire relativement élevée dont bénéficient les secteurs sociaux³, la fragmentation des dépenses se traduit par un accès inégal aux services de qualité, en particulier pour les enfants et les familles. La dernière étude menée par l'UNICEF sur la pauvreté et les privations multidimensionnelles révèle que 74 % des enfants âgés de 5 à 15 ans souffrent de privations dans au moins un domaine, et qu'ils sont 23 % à souffrir de privations dans au moins trois domaines⁴. L'indice de développement humain relativement élevé (0,768 en 2017) de la Bosnie-Herzégovine ne reflète pas les disparités entre les différents groupes de la population, ni les multiples formes d'exclusion qui perdurent. L'exclusion, notamment des enfants, peut être liée à l'appartenance à un groupe ethnique minoritaire, essentiellement à la communauté rom, dans une région administrative

¹ L'analyse exposée dans cette section est tirée de : UNICEF, *Situation Analysis of Children in Bosnia and Herzegovina* ; Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, *Analyse commune de pays* ; Bosnie-Herzégovine et Nations Unies, *Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021–2025* (version provisoire).

² Enquête sur le budget des ménages en Bosnie-Herzégovine, 2011. La dernière enquête, publiée en 2015, ne fournissait pas de données sur la pauvreté des enfants.

³ La part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la santé et à la nutrition s'élevait récemment à 9,3 % (2016), celle allouée à l'éducation à 4,2 % (2017), et celle affectée à l'assistance sociale à 4 % (2017).

⁴ Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, *Child poverty and deprivation in Bosnia Herzegovina: National Multiple Overlapping Deprivation Analysis (N-MODA)*, documents de travail n° 2015-02, 2015.

donnée, au handicap, au genre ou encore à la pauvreté. Les obstacles à la réalisation des droits sociaux, la privation de droits politiques et sociaux et la montée du nationalisme sont autant de facteurs qui compromettent l'avenir des enfants et des jeunes.

4. Bien que le taux de chômage soit retombé en deçà de 20 % depuis 2015, seuls un tiers de la population en âge de travailler et un quart des femmes en âge de travailler ont un emploi formel. Le taux de chômage atteint même 47 % chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) et 51 % chez les femmes⁵. L'indice d'inégalité de genre (0,166 en 2017) place la Bosnie-Herzégovine à la trente-septième place sur 160 pays. Cependant, les discriminations et les violences liées au genre, alimentées par des normes patriarcales tenaces, restent un sujet de préoccupation majeure.

5. Depuis le début de l'année 2018, la Bosnie-Herzégovine fait face à un afflux rapide de réfugiés, de migrants et de demandeurs d'asile. Sur les 8 600 réfugiés et migrants bloqués dans le pays à la fin de 2019, on comptait environ 8 % de familles avec enfants et 12 % d'enfants non accompagnés ou séparés de leur famille qui n'avaient toujours pas accès aux services sociaux essentiels, ni aux soins et à la protection nécessaires dans leur situation.

6. L'hétérogénéité des normes et la qualité inégale des services de santé donnent lieu à des inégalités d'accès aux différents niveaux administratifs et entre les quintiles de richesse. Cela crée des écarts structurels qui portent atteinte au droit à la santé pour tous, y compris pour les enfants. L'émigration continue des professionnels de santé met également à mal le système de santé. La Bosnie-Herzégovine affiche l'une des plus faibles couvertures vaccinales de la région⁶, et fait partie des trois pays qui présentent un risque élevé d'épidémie de poliomyélite. Le puissant mouvement anti-vaccins, le manque d'interventions ciblées pour les communautés dans lesquelles le taux de couverture est faible (notamment dans la communauté rom), et les lacunes en matière de promotion de la santé accroissent le risque d'épidémies de maladies à prévention vaccinale. Les services de développement intégré de la petite enfance (DIPE), notamment d'intervention rapide, ne sont pas pleinement accessibles à tous les enfants du pays et, le plus souvent, les cadres législatifs adoptés ne donnent pas lieu à des politiques ni à des pratiques locales solides. Le manque de connaissances des parents et des prestataires de services quant aux principes de la nutrition joue de toute évidence un rôle majeur dans l'augmentation de l'obésité chez les enfants d'âge préscolaire et primaire. Les niveaux élevés de pollution de l'air ne font pas l'objet de mesures adéquates et constituent une menace majeure pour la santé des enfants.

7. Malgré la part importante des ressources publiques consacrées à l'éducation, leur fragmentation et les coûts administratifs élevés qui y sont associés nuisent à leur efficacité et se traduisent par un manque de financement dans les infrastructures scolaires ainsi que par des inégalités salariales entre les enseignants. Le taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire chez les enfants âgés de 3 à 6 ans est le plus faible d'Europe (25 %), et on observe un écart considérable entre les enfants issus d'un milieu urbain et ceux vivant en milieu rural, ainsi qu'entre ceux dont les parents travaillent et ceux dont les parents ne travaillent pas. Les enfants des zones urbaines dont les deux parents travaillent comptent pour 76 % de tous les enfants qui fréquentent des établissements préscolaires, bien que deux tiers des enfants vivent en milieu rural. Les résultats du Programme international pour le suivi des

⁵ Données de la Banque mondiale de 2018.

⁶ Les données issues de l'Enquête par grappes à indicateurs multiples pour la période 2011-2012 révèlent un taux de vaccination complète (BCG, DTC et ROR) de 68 % pour l'ensemble des enfants, contre seulement 4 % chez les enfants roms.

acquis des élèves (PISA), mis en œuvre pour la première fois en 2018, indiquent que les élèves âgés de 15 ans en Bosnie-Herzégovine accusent en moyenne un retard de trois ans sur leurs camarades des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En outre, ces résultats mettent en évidence un fossé inquiétant en matière d'équité : les élèves favorisés d'un point de vue socioéconomique obtiennent 58 points de plus en lecture que les élèves défavorisés. La loi-cadre sur l'enseignement primaire et secondaire en Bosnie-Herzégovine promeut clairement les principes d'équité. Or, les écoles fondées sur le principe de l'homogénéité ethnique, y compris celles qui pratiquent la politique « deux écoles sous un même toit », perpétuent un modèle de division et de ségrégation entre les enfants dans plusieurs municipalités. Bien que le concept d'éducation inclusive soit désormais largement appliqué, un tiers des enfants roms et des enfants en situation de handicap sont victimes de discrimination au cours de leur scolarité. Ces enfants sont en outre les plus susceptibles de se déscolariser lors du cycle secondaire. En outre, l'enseignement et la formation techniques et professionnels ne semblent pas doter les jeunes des compétences requises pour intégrer le marché du travail.

8. Depuis quelques années, la Bosnie-Herzégovine prend des mesures importantes en vue de réformer son système de protection de l'enfance, notamment avec l'adoption et la mise en œuvre de lois spéciales sur la protection des enfants dans le cadre de poursuites pénales. Pourtant, la question de la protection de l'enfance reste très préoccupante. Des études réalisées au cours des dix dernières années montrent que les méthodes disciplinaires violentes, les violences physiques et sexuelles, la négligence, les abus sexuels d'enfants sur Internet, ainsi que les violences à l'égard des femmes et des filles restent répandus en Bosnie-Herzégovine⁷. D'après l'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) pour la période 2011–2012, 55 % des enfants âgés de 2 à 14 ans ont déjà subi des méthodes de discipline violentes, 40 % d'entre eux ayant été victimes de châtiments corporels et 42 % de violences psychologiques. Le mariage d'enfants reste également problématique, principalement pour les filles roms : il ressort de la MICS que 48 % des femmes roms âgées de 20 à 49 ans se sont mariées avant d'avoir 18 ans. Les enfants roms, les enfants en situation de handicap et les enfants en déplacement sont touchés par la violence et le placement en institution de manière disproportionnée. En dépit des progrès réalisés en faveur d'un système efficace de placement en famille d'accueil, les données officielles pour 2018 indiquent que 1 818 enfants vivent toujours en institution.

9. Un quart des 4 % du PIB affectés à l'assistance sociale est consacré aux personnes pauvres ou socialement exclues, tandis que les trois quarts restants sont alloués aux prestations sociales liées à la guerre, principalement pour les anciens combattants. Le quintile le plus pauvre de la population ne reçoit que 17 % du montant total des prestations en espèces, ce qui est loin d'être suffisant pour combler leurs besoins réels⁸. Les systèmes de protection sociale souffrent encore d'un manque criant d'efficacité. Ce secteur ne repose pas sur une vision stratégique et la législation qui s'y rapporte ne garantit pas une couverture et une adéquation suffisantes des prestations en espèces ni des services d'aide sociale pour les enfants et les familles.

⁷ Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) pour la période 2011–2012 ; *2012 Balkan Epidemiological Study on Child Abuse and Neglect (BECAN)* ; et Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, *OSCE-led Survey on Violence against Women – Bosnia and Herzegovina Results Report*, 2019.

⁸ Base de données ASPIRE de la Banque mondiale (2015), citée dans : Bosnie-Herzégovine et Nations Unies, *Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021–2025* (version provisoire), p. 10.

10. Tout au long du cycle de programmation pour la période 2015–2020, l'UNICEF s'est clairement positionné comme l'un des principaux conseillers techniques des autorités de Bosnie-Herzégovine au niveau de l'État, des entités, des cantons et des municipalités. À ce titre, il a appuyé l'élaboration de politiques, stratégies, lois et réglementations visant à aligner les services fournis aux enfants sur les bonnes pratiques internationales. Les efforts déployés en ce sens ont notamment concerné les domaines suivants : le DIPE, la vaccination, l'allaitement maternel exclusif, les évaluations en matière d'éducation, l'enseignement préscolaire et inclusif, la justice des mineurs et la prise en charge des enfants, la réduction des risques de catastrophe (RRC), la protection sociale, ainsi que l'utilisation de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). La mise en place de vastes programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités des prestataires de services, les initiatives de partage de connaissances et le soutien apporté aux projets promouvant une prestation de services exemplaire ont contribué à l'adoption de mesures plus adaptées aux besoins des enfants. Le recours à U-Report et à d'autres plateformes consultatives a permis de renforcer continuellement l'engagement des jeunes, des personnes influentes ainsi que des communautés locales en faveur de la promotion des droits de l'enfant.

11. Les efforts fournis durant le précédent cycle de programmation pour réunir les partenaires de différents secteurs et favoriser la coopération interdisciplinaire se sont traduits par une accélération de l'obtention d'effets concrets concernant le DIPE, l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap, la RRC, ou encore les interventions humanitaires liées aux réfugiés et aux migrants. La réussite de cette approche intersectorielle fait partie des enseignements clés qui ont été tirés durant cette période et qui orienteront l'élaboration de l'approche stratégique du programme de pays pour le cycle 2021–2025. De même, de nouvelles données probantes – telles que les conclusions du test PISA et les recommandations issues des évaluations du programme⁹ – se sont avérées efficaces pour attirer l'attention du public et mobiliser les décideurs en faveur d'une prestation plus équitable des services sociaux destinés aux enfants.

12. Afin d'améliorer davantage la protection et la promotion des droits de l'enfant dans le cadre du cycle de programmation pour la période 2021–2025, les efforts se concentreront en priorité sur les objectifs suivants : a) chaque enfant survit et s'épanouit ; b) chaque enfant apprend ; c) chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation ; et d) chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie. Le bureau de pays respectera les stratégies définies dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018–2021, en les adaptant aux objectifs du programme fixés pour la Bosnie-Herzégovine.

Priorités du programme et partenariats

13. Les objectifs et les stratégies du programme de pays pour la période 2021–2025 sont parfaitement alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, défini dans le nouveau cadre des objectifs de développement durable en Bosnie-Herzégovine, ainsi que dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) pour la période 2021–2025. Le programme de pays contribuera en outre à atteindre les objectifs prioritaires établis dans : a) le Plan d'action pour la mise en œuvre des priorités tiré du rapport d'opinion et d'analyse de la Commission européenne ; b) le document

⁹ Child Frontiers, *Final Evaluation: Transformation of care institutions and prevention of family separation, Bosnia and Herzegovina (2016–2018)*, mars 2019 ; Coram International, *Final Evaluation of the Justice for Every Child Project: December 2013 – November 2017*, mai 2018.

« Réformes socioéconomiques communes pour la période 2019-2022 » ; et c) les engagements en faveur des droits de l'homme de la Bosnie-Herzégovine et les obligations conventionnelles liées, et en particulier les observations finales du Comité des droits de l'enfant¹⁰. Des consultations ont été menées avec des interlocuteurs gouvernementaux, des représentants de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé, ainsi qu'avec des jeunes dans le but de définir la portée du programme de pays.

14. Le programme de pays vise à surmonter les difficultés actuelles pour que tous les enfants de Bosnie-Herzégovine puissent exercer équitablement leurs droits à la santé, à l'éducation, à la protection et à la participation, conformément aux objectifs de développement durable. La théorie du changement établit que les enfants ont plus de chances de survivre, de s'épanouir et de réaliser pleinement leur potentiel si un plus grand nombre d'entre eux, de la naissance à l'adolescence, ont un meilleur accès et un recours accru à des systèmes renforcés de prestation de services en matière de santé, de nutrition, de développement de la petite enfance, d'éducation inclusive, de protection sociale, de soins et de justice, mais aussi si les parents et les communautés ont les moyens de faire appliquer les droits de l'enfant en s'appuyant sur des pratiques et des normes sociales positives.

15. Guidé par le principe consistant à « ne laisser personne de côté » du Programme 2030, l'UNICEF continuera d'appuyer les efforts de la Bosnie-Herzégovine visant à éliminer les causes multidimensionnelles de la pauvreté, de la discrimination et de l'exclusion pour les enfants les plus vulnérables. Dans cette optique, il prêtera une attention particulière aux enfants vivant dans la pauvreté, appartenant à des minorités ethniques (notamment à la communauté rom), en situation de handicap, privés de protection parentale, réfugiés, migrants ou demandeurs d'asile, ainsi qu'aux jeunes et aux femmes marginalisés.

16. L'UNICEF poursuivra son partenariat avec des instituts de statistiques en vue d'harmoniser progressivement les activités régulières et ponctuelles de collecte de données, comme la MICS, dans le cadre notamment de son engagement en faveur du Programme 2030 et des objectifs à atteindre en priorité avant que le pays ne puisse entamer les négociations pour son intégration dans l'Union européenne.

Chaque enfant survit et s'épanouit

17. Cette composante du programme cible le renforcement des systèmes de développement de la petite enfance, de nutrition, et de vaccination intégrés, de qualité et fondés sur des données probantes. L'expansion des services de vaccination sera soutenue par les mesures suivantes : la mise en place de stratégies et de plans d'intervention et de communication ; des activités de plaidoyer en faveur d'une hausse des budgets alloués au remplacement des équipements de la chaîne du froid et la promotion de campagnes de mobilisation sociale ; des formations initiales et continues ; ainsi que des campagnes visant à impliquer et à autonomiser les parents.

18. Les partenaires multisectoriels qui travaillent dans le domaine du DIPE verront leurs capacités renforcées grâce à l'élaboration de cadres favorables, à la promotion de modèles de coopération et de recommandations multisectoriels, à la formation initiale et continue, à l'autonomisation des parents, ainsi qu'à l'amélioration de la collecte de données concernant tous les aspects du DIPE, y compris les effets de la pollution de l'air sur le développement de l'enfant.

¹⁰ Bosnie-Herzégovine et Nations Unies, p.1 ; Comité des droits de l'enfant, *Observations finales concernant le rapport de la Bosnie-Herzégovine valant cinquième et sixième rapports périodiques*, GE.19-20941, 2019.

19. Le programme vise, avec le concours des partenaires des secteurs de la santé et de l'éducation, à prévenir la malnutrition de l'enfant et de l'adolescent, y compris l'obésité, en apportant son soutien aux réglementations en faveur d'une nutrition saine dans les établissements scolaires et les jardins d'enfants ; en promouvant l'adoption de lois sur la commercialisation des substituts du lait maternel et des produits alimentaires nocifs pour les enfants ; et en soutenant des campagnes qui incitent les parents et les adolescents à changer de comportements alimentaires.

20. Plusieurs approches seront adoptées pour atteindre les objectifs du programme, à savoir : la mise en œuvre de stratégies visant à obtenir l'appui des décideurs et de la population en faveur d'une couverture sanitaire universelle et du bien-être des enfants ; la promotion d'une prestation de services équitable, adaptée et résiliente ; la mobilisation de ressources et de partenariats pour la santé ; mais aussi l'utilisation et la promotion des données probantes en tant que facteur de changement.

Chaque enfant apprend

21. Cette composante du programme cible l'accès des enfants et des jeunes à une éducation inclusive et de qualité, ainsi que le développement de leurs compétences. Les mesures suivantes ont pour but de renforcer les capacités des institutions éducatives et d'accroître les ressources financières correspondantes en vue d'assurer une éducation préscolaire et une prise en charge de la petite enfance inclusives : la réalisation d'études de faisabilité ; le soutien à l'adoption de cadres législatifs relatifs aux programmes préscolaires dans les cantons qui n'en possèdent pas encore ; la promotion d'établissements préscolaires types favorisant l'inclusion des enfants roms ; ainsi que l'application des principes de la CIF aux services destinés aux enfants en situation de handicap. L'éducation inclusive sera encouragée grâce à une participation soutenue aux évaluations internationales portant sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage des enfants ; à la fourniture d'une assistance technique pour la collecte régulière de données et leur analyse ; à la formation initiale des professionnels de l'éducation ; à l'élaboration de directives relatives à l'inclusion des enfants en situation de handicap ; à l'inclusion des enfants en déplacement dans les écoles locales ; ainsi qu'à la mise en œuvre du dispositif-cadre sur la sécurité intégrée à l'école.

22. Les adolescents et les jeunes auront la possibilité de développer des compétences nécessaires au 21^e siècle et de participer de manière constructive à la société grâce à la mise en place de programmes d'enseignement des compétences psychosociales ; d'activités de plaidoyer visant à modifier considérablement les programmes de l'enseignement primaire et secondaire ; d'initiatives d'entrepreneuriat social ou menées par des jeunes ; mais aussi grâce à la participation accrue des filles et des femmes à l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des mathématiques et des technologies de l'information ; ainsi qu'à l'appui fourni pour renforcer le suivi et l'évaluation des mesures prises afin de faire progresser l'éducation des adolescents.

23. Les activités de plaidoyer stratégique menées auprès des interlocuteurs gouvernementaux sur la planification et la budgétisation fondées sur des données probantes, la refonte des programmes et des évaluations des apprentissages, ainsi que la mise en œuvre des dispositions du cadre de l'Union européenne sur les compétences clés et l'apprentissage tout au long de la vie contribueront à atteindre les objectifs du programme. Les activités de plaidoyer cibleront également les écoles afin de favoriser l'adoption de modèles de coopération intersectorielle et la participation des enfants. Enfin, elles viseront à sensibiliser les parents et la société civile sur l'importance de l'apprentissage, de la diversité et de l'inclusion sociale.

Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation

24. Une approche globale sera appliquée en vue d'améliorer les structures, les fonctions, les capacités, le continuum des soins, le processus de prise en charge, ainsi que la transparence du système de protection de l'enfance dans les secteurs de la protection sociale, de la santé et de la justice. L'élimination de la violence à l'égard des enfants, la prévention du placement en institution et l'égalité d'accès à la justice pour tous les enfants seront au cœur du programme de protection de l'enfance.

25. Plusieurs stratégies seront mises au point dans le but d'améliorer les systèmes de protection de l'enfance. Elles consisteront, entre autres, à assurer le suivi et le financement de cadres, ainsi qu'à renforcer les capacités des professionnels de la protection de l'enfance en matière de collecte de données et d'établissement de rapports, que ce soit à des fins de prise en charge des cas ou à des fins statistiques. Un appui stratégique à long terme sera par ailleurs apporté au personnel des services sociaux pour accroître la sensibilisation ainsi que l'efficacité des services de prévention et d'aide fournis aux enfants et à leur famille, y compris en matière de protection de remplacement. Dans le même temps, le programme de prévention mené dans les écoles secondaires qui cible les enfants les plus exposés à ces pratiques sera élargi. Des programmes de formation spécialisés destinés aux professionnels du système judiciaire viseront également à améliorer la qualité des services fournis aux enfants victimes ou témoins de crimes. Dans le cadre des affaires civiles, la protection de l'enfance se concentrera sur les pratiques judiciaires relatives à la législation applicable, notamment en cas de divorce ou de séparation des familles.

26. Plusieurs approches stratégiques viseront à contribuer aux objectifs du programme, parmi lesquelles : la mobilisation des autorités afin d'allouer les ressources appropriées à la protection de l'enfance ; la promotion des prises de décisions fondées sur les informations recueillies ; l'appui au dialogue et à la coordination entre les ministères à tous les échelons administratifs ; la mise à profit des nouvelles possibilités qui découlent du Programme 2030 et du processus d'adhésion à l'Union européenne ; ainsi que le renforcement des liens entre l'action humanitaire et le développement dans le domaine de la protection de l'enfance.

Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie

27. Cette composante vise à donner aux enfants et à leur famille accès à : un meilleur suivi des droits de l'enfance, notamment en matière de production de données probantes, d'analyse et d'activités de plaidoyer politique concernant la pauvreté des enfants ; des systèmes renforcés d'inclusion et de protection sociale adaptés aux enfants ; et une meilleure gouvernance locale pour les enfants et les jeunes.

28. Les institutions gouvernementales recevront un soutien en vue de collecter, d'analyser et d'utiliser systématiquement des données ventilées pour concevoir les politiques et établir des rapports sur la situation des enfants. Les méthodes suivantes seront utilisées pour obtenir ces données : l'évaluation des privations subies par les enfants, à l'instar de la pauvreté multidimensionnelle des enfants ; la production de données probantes sur les objectifs de développement durable correspondants concernant, entre autres, la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale des enfants ; des activités de plaidoyer stratégique visant à encourager une gestion efficace et efficiente des dépenses publiques consacrées aux enfants ; ainsi que la mise à profit de partenariats afin de produire des données plus fiables, par exemple, sur la pauvreté des enfants et les privations qu'ils subissent.

29. Le programme vise à améliorer les systèmes de protection sociale dans les zones sélectionnées par le biais des mesures suivantes : le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources financières nécessaires pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, grâce à des activités de plaidoyer de haut niveau en faveur de services de protection sociale adaptés aux enfants, et à des échanges sud-sud ; un appui technique concernant les politiques, les stratégies et la législation relatives à l'inclusion sociale à tous les niveaux administratifs ; le renforcement des capacités des prestataires de services sociaux, notamment en matière de RRC ; la production de données probantes sur les indemnités pour enfant à charge ou sur d'autres programmes spécifiques de protection sociale, des exposés budgétaires, ainsi que le chiffrage des services sociaux ; ou encore des mesures de soutien en faveur d'une protection sociale réactive aux chocs et des contributions au programme commun des Nations Unies sur la RRC.

30. Un modèle de gouvernance locale adapté aux enfants et aux jeunes sera institutionnalisé dans les sites sélectionnés, avant d'être déployé à plus grande échelle. Pour ce faire, les stratégies suivantes seront mises en œuvre : la promotion de la coopération intersectorielle ; la collaboration avec les communautés locales en vue de répondre à la demande de services sociaux de qualité ; la production et la promotion de l'utilisation de données probantes sur le bien-être des enfants ; la contribution au programme commun des Nations Unies au niveau local, en y associant par exemple le développement économique et social ; l'optimisation de l'utilisation des nouvelles technologies afin de favoriser la mobilisation citoyenne ; ainsi que la participation directe des enfants et des jeunes aux processus de prise de décisions. L'initiative « Villes amies des enfants et des jeunes » mettra clairement les besoins des enfants et des jeunes au centre de la planification et de la budgétisation locales ainsi que de la participation des communautés.

31. De nature intersectorielle, le programme continuera de jouer un rôle majeur dans la promotion des activités de plaidoyer politique et des campagnes publiques sur la protection et la promotion des droits de l'enfant, ainsi que dans l'inclusion sociale des enfants les plus vulnérables, à savoir les enfants roms ou en situation de handicap. Des partenariats et des initiatives de plaidoyer de haut niveau, en particulier avec le Ministère des finances, concernant le caractère adéquat des allocations budgétaires aux fins d'une prestation de services et d'une gouvernance locale inclusives seront également encouragés en appui à l'ensemble des programmes. L'UNICEF donnera suite aux observations finales du Comité des droits de l'enfant de 2019, en encourageant le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés à assurer un suivi systématique de la mise en œuvre des recommandations du Comité et de l'élaboration de plans d'action organisationnels pour les enfants. En outre, une assistance technique sera fournie pour faciliter la mise au point d'une action intersectorielle visant à aligner les procédures d'évaluation du handicap et d'orientation vers les services adaptés sur le modèle social du handicap.

32. Enfin, tous les programmes contribueront aux efforts déployés par l'UNICEF pour soutenir les interventions humanitaires du pays en vue de faire face à l'afflux de réfugiés et de migrants, lesquelles continueront d'associer aide humanitaire et soutien à plus long terme en faveur des systèmes de services sur lesquels reposent lesdites interventions.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant survit et s'épanouit	730	4 410	5 140
Chaque enfant apprend	730	8 230	8 960
Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation	1 025	7 300	8 325
Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie	1 100	5 450	6 550
Efficacité du programme	675	1 350	2 025
Total	4 260	26 740	31 000

Administration du programme et gestion des risques

33. Le présent document met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats du pays et permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation, et les politiques et procédures opérationnelles.

34. Le programme de pays est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021–2025 et mis en œuvre en collaboration avec les autorités de Bosnie-Herzégovine ainsi qu'avec des partenaires de développement, des organisations de la société civile, le secteur privé, des instituts de recherche, des universités et des organismes des Nations Unies.

35. L'analyse commune des pays conduite par l'équipe de pays des Nations Unies et l'analyse de la situation des enfants réalisée par l'UNICEF mettent en lumière les risques suivants pour la coopération et la pérennité des progrès vers l'obtention des résultats :

a) Les répercussions négatives de l'émigration des jeunes et des travailleurs qualifiés sur la prestation de services sociaux pour les enfants (santé, protection de l'enfance et protection sociale) ;

b) Le manque d'engagement politique en faveur d'une vision commune de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine lié à la polarisation sociale et au nationalisme ethnique, auquel s'ajoutent des contraintes en matière de prise de décisions et de financement pour les politiques et les cadres nationaux ;

c) Des changements potentiels dans le processus, les exigences et les critères relatifs à l'adhésion du pays à l'Union européenne, lesquels sont susceptibles de peser sur la candidature de la Bosnie-Herzégovine ;

d) Des tendances économiques et commerciales défavorables, y compris les craintes d'une récession mondiale, susceptibles d'entraver la capacité du gouvernement à consacrer des ressources aux services sociaux, et plus particulièrement aux enfants ;

e) L'accélération de l'érosion de la confiance des citoyens dans les institutions et les systèmes ;

f) Les risques élevés de catastrophes naturelles et le manque de préparation pour y faire face, qui touchent les enfants de façon disproportionnée.

36. La stratégie de gestion des risques consiste à :

a) Renforcer la coordination des politiques et des programmes intersectoriels. Cela contribuera à maintenir un lien entre les résultats escomptés et les politiques et plans des autorités bosniennes, ainsi qu'à veiller à ce que l'exécution du programme repose sur des données et des éléments de preuve ;

b) Déployer des efforts dans le but de mettre en œuvre les politiques, stratégies, et cadres existants de prestation de services, et de développer de nouvelles capacités en vue de mener des approches intersectorielles efficaces à tous les niveaux, en se concentrant plus particulièrement sur les populations les plus vulnérables ;

c) Assurer un plaidoyer et un dialogue politique cohérents qui s'appuient sur les objectifs de développement durable, afin d'encourager l'adoption de réformes et de mettre au point des modèles et des solutions rentables en vue d'améliorer la qualité et la couverture des services essentiels ;

d) Examiner et mettre à jour régulièrement les plans d'urgence des autorités bosniennes, de même que le système des Nations Unies pour être en mesure de faire face aux catastrophes naturelles, aux situations d'urgence et aux changements climatiques.

37. La stratégie relative aux modalités de fonctionnement des fonds et programmes des Nations Unies permettra d'harmoniser et de réduire les coûts d'exploitation dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

38. L'UNICEF continuera de consolider ses partenariats stratégiques, qui impliquent de mener des activités de plaidoyer et de financement conjoints avec l'Union européenne, les donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales, les fondations et le secteur privé. Le recours à des collectes de fonds sera également envisagé pour les programmes régionaux. L'UNICEF mobilisera des ressources en vue de la mise en œuvre de programmes conjoints des Nations Unies en renforçant ses partenariats avec des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, des donateurs bilatéraux et d'autres donateurs potentiels.

39. L'UNICEF continuera également à investir dans l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion internes, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines. L'approche harmonisée concernant les transferts de fonds sera renforcée afin d'atténuer les risques liés à la mise en œuvre du programme.

Suivi et évaluation

40. L'UNICEF assurera le suivi des résultats obtenus en accordant une attention particulière aux obstacles et aux goulots d'étranglement auxquels sont confrontés les enfants et les familles les plus défavorisés. Les institutions compétentes recevront une assistance technique visant à renforcer les systèmes de suivi et de communication en temps réel. Des examens périodiques seront menés avec les interlocuteurs gouvernementaux et les partenaires d'exécution en vue d'évaluer les progrès réalisés, de repérer les principaux risques financiers, opérationnels, programmatiques et stratégiques, et de déterminer les mesures d'atténuation des risques à mettre en place.

41. Une nouvelle MICS est prévue dans le cadre du nouveau cycle du programme. Des évaluations supplémentaires portant sur la pauvreté des enfants et les groupes

marginalisés seront menées afin de suivre l'évolution des disparités, notamment entre les genres. Un plan d'évaluation dûment chiffré sera téléchargeable sur le site Internet du Conseil d'administration de l'UNICEF.

42. Les réalisations et les produits du programme seront évalués au moyen d'indicateurs définis dans la matrice de résultats. Des séances de formation sur les procédures relatives au cadre opérationnel harmonisé des transferts de fonds seront organisées à intervalles réguliers pour le personnel et les partenaires de l'UNICEF. Des visites programmatiques seront effectuées en vue de suivre les progrès, d'identifier les contraintes et de définir les mesures permettant de les surmonter, et ainsi d'apporter les ajustements nécessaires aux plans de travail. L'UNICEF œuvrera aux côtés de ses partenaires pour renforcer les capacités nationales de suivi et d'évaluation, en institutionnalisant la gestion axée sur les résultats, le suivi en temps réel et le recours accru aux résultats des évaluations. L'accent sera mis sur la mise en œuvre de processus de planification infranationaux, l'amélioration du suivi de l'exécution du programme et le renforcement des dispositifs de retour d'informations.

43. Dans les situations d'urgence, le suivi des performances humanitaires contribuera à garantir l'alignement des résultats sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire de l'UNICEF et à suivre le nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions, ainsi que la qualité des programmes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Bosnie-Herzégovine – Programme de coopération de pays de l'UNICEF, 2021–2025

Convention relative aux droits de l'enfant : 2, 4, 5, 9, 12, 18, 21, 23, 26, 29, 39 et 40

Objectifs de développement durable correspondants : 1, 3, 5, 8, 10, 16, 17

Priorités nationales :

Cadre des objectifs de développement durable en Bosnie-Herzégovine (version provisoire) : 1. Une bonne gouvernance : ii) État de droit ; 2. Une croissance intelligente : i) entrepreneuriat et innovation, ii) croissance verte, iii) gestion intelligente des ressources naturelles, et iv) protection de l'environnement ; 4. Un capital humain adapté au vingt-et-unième siècle : i) renforcement de la recherche et développement, ainsi que de l'innovation

Avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne, mai 2019

Réformes socioéconomiques communes pour la période 2019–2022, octobre 2019

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

Réalisation 1. D'ici à 2025, la population bénéficie d'une croissance durable, résiliente et inclusive grâce à la convergence du développement économique et de la gestion des ressources environnementales et culturelles.

Réalisation 2. D'ici à 2025, la population bénéficie de programmes d'enseignement de meilleure qualité, plus inclusifs et axés sur les compétences requises au 21^e siècle visant à renforcer son employabilité, son bien-être et sa participation active à la société.

Réalisation 3. D'ici à 2025, la population a accès à des systèmes de santé et de protection sociale inclusifs et de meilleure qualité.

Réalisation 4. D'ici à 2025, la population contribue au renforcement de la transparence des systèmes de gouvernance qui fournissent des services publics de qualité et garantissent l'État de droit, et en bénéficie.

Réalisation 5. D'ici à 2025, on constate une amélioration de la compréhension, de la confiance et du respect mutuels entre les individus et les communautés.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements qui reflètent la contribution de l'UNICEF

1.j Pourcentage des autorités locales dont les stratégies locales de réduction des risques de catastrophe sont conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

2.a Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire (enfants âgés de 3 à 6 ans), ventilé par sexe

2.b Proportion des filles et des garçons de 15 ans qui ont atteint ou dépassé le niveau 2 de l'échelle du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) en lecture, mathématiques et sciences

2.c Pourcentage de jeunes (de 15 à 24 ans) sans emploi et ne suivant ni études ni formation, ventilé par sexe

- 3.c** Pourcentage de districts ou d'unités administratives équivalentes affichant une couverture d'au moins 80 pour cent du vaccin diphtérie-tétanos-coqueluche (DTC) chez les enfants de moins de 1 an
- 3.g** Pourcentage de foyers bénéficiant d'indemnités pour enfant à charge
- 3.h** Pourcentage d'enfants âgés de 2 à 14 ans ayant subi des châtements corporels et/ou des violences psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 : 1 à 5

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2025, les enfants bénéficient de systèmes de développement de la petite enfance, de nutrition et de vaccination intégrés, de qualité et fondés sur des données probantes.	Pourcentage de districts ou d'unités administratives équivalentes affichant une couverture d'au moins 80 pour cent du vaccin DTC chez les enfants de moins de 1 an NR : 67 % (2018) NC : 100 %	Formulaire de rapport conjoint Organisation mondiale de la Santé (OMS)/UNICEF	Les établissements de santé et les institutions gouvernementales ont, à différents niveaux, renforcé leurs capacités et leurs ressources financières en vue de mettre efficacement en œuvre des services de vaccination fondés sur des données probantes.	Ministère des affaires civiles de Bosnie-Herzégovine, Ministère de la santé de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Ministère de la santé et de la protection sociale de la République serbe de Bosnie, Direction de la santé et autres services du district de Brcko, et instituts de santé publique rattachés aux entités et aux cantons	730	4 410	5 140
	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans en surpoids NR : 17 % Milieu urbain : 21 % ; milieu rural : 16 % (2011-2012) NC : milieu urbain : 14 % ; milieu rural : 14 %	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), Initiative de surveillance de l'obésité infantile	Les institutions gouvernementales disposent, à différents niveaux, des données probantes, des capacités et des ressources financières nécessaires pour fournir des services de développement intégré de la petite enfance de qualité permettant d'assurer des soins attentifs, notamment le dépistage précoce des retards de développement et les interventions précoces.				
	Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois avec lesquels a) un membre adulte du	MICS	Les systèmes sanitaire et scolaire ont amélioré leurs				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	ménage ou b) le père a mené au moins quatre activités d'éveil précoce et de soins attentifs au cours des trois derniers jours NR : a) 95 % (2011–2012) ; b) 76 % (2011–2012) NC : a) 98 % ; b) 85 %		capacités en vue d'éviter la malnutrition de l'enfant et de l'adolescent, notamment l'obésité.				
2. D'ici à 2025, les enfants et les jeunes ont accès à une éducation inclusive et de qualité leur permettant de développer leurs compétences.	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire NR : 25 % (24 % des filles, 26 % des garçons) (2018–2019) NC : 60 % (proportion de filles et de garçons identique)	Statistiques et rapports annuels officiels du gouvernement et des institutions éducatives publiques	Le gouvernement et les institutions éducatives ont accru leurs capacités et leurs ressources financières afin de fournir une éducation préscolaire et une prise en charge de la petite enfance inclusives et de qualité. Les institutions éducatives disposent de données probantes et de meilleures capacités pour offrir une éducation inclusive et de qualité. Les adolescents et les jeunes ont la possibilité d'acquérir des compétences du vingt-et-unième siècle en vue de participer activement et de manière constructive à la société.	Ministères en charge de l'éducation au niveau de l'État, des entités, du district de Breko et des cantons, et instituts de statistiques	730	8 230	8 960
	Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de l'entrée à l'école) NR : 78 % (proportion de filles et de garçons identique) (2018–2019) NC : 100 % (proportion de filles et de garçons identique)	Rapports annuels d'institutions éducatives					
	Proportion des filles et des garçons de 2 ans qui	Test PISA en 2018, 2021 et					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	ont atteint ou dépassé le niveau 2 de l'échelle du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) en lecture, mathématiques et sciences NR : Lecture : 46 % (55 % des filles, 38 % des garçons) Mathématiques : 42 % (43 % des filles, 42 % des garçons) Sciences : 43 % (44 % des filles, 43 % des garçons) (2018) NC : Lecture : 55 % (proportion de filles et de garçons identique) Mathématiques : 55 % (proportion de filles et de garçons identique) Sciences : 55 % (proportion de filles et de garçons identique)	2024					
3. D'ici à 2025, les enfants, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un meilleur accès aux systèmes de justice, de soins et de protection sociale garantissant leur droit à la protection contre la violence, la	Pourcentage de filles et de garçons victimes de châtements corporels ou de violences psychologiques de la part de personnes s'occupant d'eux NR : 60 % des garçons, 49 % des filles (2011 – 2012) NC : 30 % des garçons, 30 % des filles	MICS	Les systèmes et les structures de protection de l'enfance sont dotés de ressources humaines et financières et de capacités institutionnelles adaptées pour fournir des services de protection de l'enfance préventifs et adaptés. Les enfants, les parents et les communautés ont un accès adéquat aux services	Ministère des droits de l'homme et des réfugiés, Conseil pour les enfants, ministères/directions en charge de la protection sociale au niveau de l'État, des entités, du district de Breko et des cantons, Haut Conseil de la magistrature, organisations d'aide juridique, société civile	1 025	7 300	8 325

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
maltraitance et l'exploitation.	<p>Proportion d'enfants (âgés de 0 à 17 ans) placés en structure d'accueil</p> <p>NR : 294 pour 100 000 (2018) NC : 150 pour 100 000</p> <p>Pourcentage de filles et de garçons en contact avec la justice qui bénéficient d'interventions visant à améliorer l'accès des enfants à la justice</p> <p>NR : 70 % NC : 85 %</p>	<p>Bureau des statistiques de Bosnie-Herzégovine</p> <p>Haut Conseil de la magistrature</p>	<p>d'information, de justice et de soutien visant à prévenir et à combattre la violence, la maltraitance et l'exploitation des enfants.</p> <p>Les décideurs publics, les professionnels, les membres de la communauté, les personnes qui s'occupent d'enfants et les enfants eux-mêmes possèdent de meilleures connaissances et compétences. Ils sont donc plus à même de lutter contre la violence à l'égard des enfants en faisant de ce problème une question relevant de la santé publique et des droits de l'homme.</p>				
4. D'ici à 2025, les enfants et leur famille bénéficient de systèmes d'inclusion et de protection sociale de meilleure qualité et financés de manière adéquate, ainsi que d'un meilleur suivi des droits de l'enfance.	<p>Pourcentage de foyers bénéficiant d'indemnités pour enfant à charge</p> <p>NR : 14 % (2018) NC : 25 %</p> <p>Pourcentage de municipalités ayant adopté des programmes et des budgets qui reflètent les priorités locales relatives aux enfants, notamment les priorités pour les enfants les plus vulnérables (décentralisation et gouvernance locale)</p>	<p>Données administratives – au niveau des entités, des districts et des cantons</p> <p>Plans d'action locaux, rapports municipaux annuels, budgets municipaux</p>	<p>Les institutions gouvernementales sont dotées de capacités améliorées en vue de collecter, d'analyser et d'utiliser systématiquement des données ventilées pour concevoir les politiques et établir des rapports sur la situation des enfants, en se concentrant plus particulièrement sur les enfants vulnérables et leur famille.</p> <p>Les institutions gouvernementales sélectionnées ont renforcé</p>	Ministère du travail et de la politique sociale de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Ministère de la santé et de la protection sociale de la République serbe de Bosnie, Ministère de la famille, de la jeunesse et des sports de la République serbe de Bosnie, ministères des cantons correspondants, Ministère des droits de l'homme et des réfugiés, institutions de médiation, autorités locales dans les municipalités	1 100	5 450	6 550

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>NR : 34 % des municipalités couvertes par le précédent modèle d'inclusion et de protection sociale (2020) NC : 60 %</p> <p>Niveau de mise en œuvre du mécanisme permanent de coordination des droits de l'enfant</p> <p>NR : Il existe un conseil pour l'enfance à l'échelle nationale NC : Il existe un conseil pour l'enfance ou d'autres instances/coordonnateurs désignés dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et en République serbe de Bosnie</p>	Institutions gouvernementales et rapports de l'UNICEF	<p>leurs capacités, à différents niveaux, afin d'offrir des systèmes de protection sociale plus inclusifs, équitables et résilients et de prévoir les budgets associés, dans le but de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants.</p> <p>Un modèle de gouvernance locale adapté aux enfants et aux jeunes est institutionnalisé dans les sites sélectionnés.</p>	sélectionnées, associations des villes et des municipalités de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la République serbe de Bosnie, instituts de statistiques, société civile			
Efficacité du programme					675	1 350	2 025
Montant total des ressources					4 260	26 740	31 000